



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 1994

Sont présents :

M. Piazzalunga, Maire

MM. Fornerone, Schorer, Conseillers administratifs

Mmes Babel, Banderet, Cattaneo, Léon, Piffaretti et Schneider

MM. Collaud, De Bay, Decrey, De Felice, Donzé, Favre, Gobet, Grandgirard, Jaussi, Maxwell, Paychère, Renggli, Schambacher, Sommaruga et Zogg.

Excusés :

MM. Boissonnas, Corthésy, Fischer, Maunoir.

*

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 1994.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

3. Rapports des commissions.

4. Projet de budget 1995. Discussion et vote sur :

4.1. Budget de fonctionnement,

4.2. Nombre de centimes additionnels,

4.3. Jetons de présence aux Conseillers municipaux,

4.4. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-.

5. Communaux d'Ambilly :

Demande d'un crédit de Fr 4'300'000,- en vue de l'acquisition d'un terrain de 21.488 m². Discussion. Vote.

6. Chemin Jules-Dufresne :

6.1. Préavis concernant le projet de modification du régime des zones, selon plan n° 28.660-537, création d'une zone de développement 4B. Discussion. Vote.

- 6.2. Préavis concernant le projet de plan localisé de quartier n° 28.649–537. Discussion. Vote.
7. Résolution invitant le Conseil d'Etat à implanter l'école de cirque du "Théâtre–Cirque" sur les terrains de l'Etat au lieu-dit "Les communaux d'Ambilly". Discussion. Vote.
8. Projets de délibérations.
9. Communications et propositions du Conseil administratif.
10. Propositions individuelles et questions.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 1994 :

M. MAXWELL demande d'ajouter au point 13.5, page 506 :

"Vu que l'Etat était prêt à prendre des décisions importantes concernant la ligne Annemasse/Eaux-Vives, il impliquait au Conseil administratif de faire une demande de renseignement auprès du Conseil d'Etat afin que notre commune participe à cette décision".

Suite à cette remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. le Président fait les communications suivantes :

- 2.1. Présentation de notre nouveau sous-brigadier à la Police municipale : M. Bernard BAGNOUD. Il lui est souhaité la bienvenue dans notre commune.

- 2.2. Il est rappelé les sujets des prochaines votations du 4 décembre prochain :

Votation fédérale :

- La loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie,
- L'initiative populaire "pour une saine assurance-maladie",
- La loi fédérale du 18 mars 1994 sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers.

Votation cantonale :

- La loi sur la fermeture de la clinique genevoise de Montana,
- La loi autorisant la délégation à un organisme privé des tâches du service des automobiles et de la navigation,
- la loi modifiant la loi sur les heures de fermeture des magasins.

- 2.3. Lecture d'une lettre de "l'Association DIABOLO" concernant une demande de soutien financier pour 1995 :

"Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

L'association DIABOLO qui soutient l'école de cirque installée sur le territoire de votre commune, s'est donnée pour tâche d'informer les différents partenaires politiques du projet auquel elle adhère. Elle regroupe actuellement plus de 150 membres désireux d'aider pratiquement à l'installation et au fonctionnement du Théâtre-Cirque et d'en faire un lieu d'enseignement différent, axé sur les Arts du Cirque, avec une pédagogie de progression personnelle.

En tant qu'adultes et parents, nous voulons proposer à nos jeunes une occupation saine et variée, mobilisant leurs énergies, développant l'équilibre personnel et apportant un enrichissement culturel par la découverte d'un milieu particulier. Nous avons apprécié depuis plusieurs années la qualité du travail de Mme et M. CHALLANDE et leurs apports éducatifs auprès de nos enfants et voudrions qu'ils puissent poursuivre leur activité, dans les meilleures conditions possibles.

L'école fonctionne depuis plusieurs mois et compte actuellement 140 jeunes, inscrits à l'année et des inscriptions affluent régulièrement. L'inauguration officielle a eu lieu le 30 septembre dernier : une invitation avait été envoyée à toutes les personnes qui ont aidé à la réalisation ainsi qu'à l'ensemble des autorités des Trois-Chênes.

Tout ce travail a pu être effectué grâce à un grand élan de générosité : l'Etat de Genève a mis à disposition le terrain et de nombreuses fondations, collectivités publiques, sociétés commerciales ont soutenu financièrement le projet. Cela a permis l'installation rapide de l'essentiel afin de pouvoir fonctionner avec deux cents enfants pendant les stages du mois d'août. Il faut maintenant terminer l'aménagement du site, le rendre agréablement fonctionnel pour les usagers et les riverains.

Nous ne comprenons pas les différends qui opposent Mme et M. CHALLANDE à votre commune. Une telle activité ne devrait être que bénéfique pour l'image de Thônex et son rayonnement culturel.

Aussi, nous nous permettons de vous faire parvenir une documentation explicative, récente, élaborée pour notre recherche de fonds 1994-95, le rapport annuel de Diabolo et une copie de notre lettre du 20 novembre 1993 adressée au Président du Conseil municipal de l'époque.

L'ensemble des membres de notre association, en grande partie des parents concernés par une fréquentation de leurs enfants à l'école de cirque, attend de votre part, en tant qu'élu(e), une proposition d'invitation au dialogue avec les parties intéressées. L'école fonctionne, pour le grand plaisir de nombreux jeunes. Essayons d'aplanir les dissensions et de nous concerter sur les aspects positifs de cette réalisation...

Dans l'attente de nouvelles du Conseil municipal, nous vous souhaitons une bonne lecture et vous présentons, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, nos salutations distinguées."

Il sera discuté de cette demande au point 7. de l'ordre du jour.

- 2.4. M. DECREY propose, afin de créer des liens plus étroits entre les Conseillers municipaux, d'organiser une sortie de 2 jours toutes les années en lieu et place d'une sortie de 4 jours en fin de législature. Il demande aux différentes fractions politiques d'étudier cette proposition. Un vote est prévu avant la fin du mois de mai.
- 2.5. Un Conseil municipal pourrait avoir lieu le **mardi 20 décembre 1994** ; (Bureau le lundi 12 décembre 1994).

3. Rapport des commissions

- 3.1. M. COLLAUD, rapporteur de la commission des "AFFAIRES SOCIALES" du 11 octobre 1994 donne lecture des conclusions de son rapport :

"Aide humanitaire : il a été décidé à l'unanimité de reconduire dans sa totalité l'aide accordée en 1994, soit 35 bénéficiaires et 3 nouvelles attributions. Le montant total de cette aide s'élève à Fr 95'000,-.

Service social à Thônex : il a été voté à l'unanimité la création d'un demi-poste d'assistante sociale afin de faire face au nombre grandissant des problèmes sociaux à traiter. Un préavis favorable a été donné afin de faire figurer ce poste au budget 1995."

- 3.2. Mme SCHNEIDER-BIDAUX, rapporteur de la commission de "CIRCULATION" du 27 octobre 1994 donne lecture des conclusions de son rapport :

"A l'ordre du jour figurent les sujets suivants : Thônex-sud, avenue Adrien-Jeandin, carrefour rue de Genève, avenue de Thônex, rue François-Jacquier, projet de plantations, cimetière. Aucun vote n'a suivi ces délibérations. Une très intéressante présentation des divers projets a été faite et ces derniers seront repris en commission d'une manière plus approfondie."

- 3.3. M. COLLAUD donne lecture des conclusions du rapport de la commission des "AFFAIRES SOCIALES" du 3 novembre 1994, établi par M. MAUNOIR :

"L'aide sociale a été attribuée à 31 oeuvres dont 5 nouvelles. Le total de cette rubrique étant de Fr 60'000,- la commission propose de mettre le solde (Fr 2'000,-) à disposition du Conseil administratif pour d'éventuelles interventions."

- 3.4. M. SCHAMBACHER, rapporteur de la commission d'"ETUDES & URBANISME" du 8 novembre donne lecture des conclusions de son rapport :

"La commission s'est penchée sur le projet de construction d'un columbarium et cette idée a été acceptée."

- 3.5. M. GOBET, rapporteur de la commission de "CIRCULATION" du 8 novembre 1994 donne lecture des conclusions de son rapport :

"La commission a débattu 3 points :

1. Résolution du Rassemblement Ecologiste : concernant une modification du stationnement sur la commune de Thônex. Ce groupement ayant transformé sa résolution en postulat et, après une longue discussion, le Conseil administratif a accepté de présenter cette demande en études préliminaires à des spécialistes en la matière. Pas de vote sur cette résolution.
2. Projet d'un Trafic Normal à Thônex (TNT) : de M. MAXWELL. Les commissaires ont trouvé ces propositions fort intéressantes et, au vote il est décidé que le Conseil administratif entre en contact avec le Conseil d'Etat pour étudier toutes les mesures rapides et appropriées dans les buts de limiter la vitesse et les

dangers de la circulation sur le territoire de la commune de Thônex. M. MAXWELL insiste afin que notre position reflète une volonté politique unanime de notre Conseil. Au vote, cette proposition est acceptée à l'unanimité."

3. *Divers : M. MAXWELL a eu connaissance des dépenses consenties pour la nouvelle ligne de train "Genève – La Praille" soit 24 millions pour espérer transporter mille passagers par jour. Ce qui est peu en comparaison avec la population de la région de Chêne et d'Annemasse. Dès lors il se pose la question suivante : sommes-nous défavorisés ou pas assez exigeants avec les autorités cantonales ?"*

- 3.6. M. GRANDGIRARD, rapporteur de la commission des "LOISIRS" intitulée "GROUPE CULTUREL" et des "LOISIRS" du 10 novembre 1994 donne lecture des conclusions de son rapport :

"La sous-commission s'est réunie et propose d'attribuer une aide culturelle dans le domaine théâtral de Fr 15'000,--. Par contre, elle demande des renseignements supplémentaires aux lauréats et propose cela à la commission des Loisirs qui l'accepte. Une décision sera prise lors d'un prochain Conseil municipal."

4. Projet de budget 1995. Discussion et vote sur :

- 4.1. **Budget de fonctionnement,**
4.2. **Nombre de centimes additionnels,**

M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux "FINANCES", fait la déclaration suivante :

"Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme vous avez pu le constater dans ce budget nous avons aux charges Fr 18'976'246,--, soit 5,6 % d'augmentation.

Cette augmentation s'explique de la façon suivante :

- charges transférées par l'Etat à notre commune, environ Fr 300'000,--
- nous avons augmenté le poste social de Fr 146'000,--
- et le poste "jeunesse" de Fr 90'000,--

- nous avons reporté du budget 1994 la subvention retardée au CSSM de Fr 106'610,--
- communes frontalières (supplément de participation) Fr 360'000,-- dont nous ne sommes pas maîtres puisque ce chiffre nous est indiqué par le Département

Aux revenus Fr 19'060'400,-- soit 6,6 % d'augmentation. Ceci est dû à l'augmentation des habitants et à un bon rendement du centime additionnel. Excédent de recettes : Fr 84'154,--. Le centime additionnel représente pour notre Commune : Fr 332'000,--.

L'idée du Conseil administratif était de baisser d'un point ce centime, soit de 45 à 44. Mais les charges transférées de l'Etat aux communes ainsi que l'augmentation de notre charge aux communes frontalières nous a empêchés de réaliser cette baisse d'impôt.

Investissements 1995

Les investissements s'élèvent à Fr 8'405'000,--. Sur cette somme, il reste à voter Fr 7'900'000,--, dont :

- | | |
|--|-----------------|
| - travaux d'études | Fr 1'100'000,-- |
| - les routes | Fr 3'050'000,-- |
| - les canalisations | Fr 1'735'000,-- |
| - rives du Foron | Fr 1'200'000,-- |
| - déchets, étude sur le chemin des Deux-Communes, secteur Marcelly, amélioration des places de jeux, construction d'un columbarium dans le cimetière de Thônex | Fr 850'000,-- |

Le plan des investissements est à titre indicatif mais n'est pas voté. Je tiens ici à remercier

- M. Jean-Claude ZOGG, Président de la commission des finances,
- Messieurs les Conseillers municipaux membres de la commission pour l'étude du pré-budget qui se sont penchés plus de 5 heures sur ces 40 pages et y ont apporté les modifications dont le résultat est devant vous,
- Mesdames et Messieurs les membres de la commission des finances qui ont parachevés le dossier,
- le secrétaire général et son adjoint ainsi que le personnel de la Mairie qui ont mis à jour ce document.

Voici, Monsieur le Président, la brève déclaration que j'avais à porter à votre connaissance."

M. DE FELICE, rapporteur de la commission des "FINANCES" du 1er novembre 1994 donne lecture des conclusions de son rapport :

"Le budget 1995 a été accepté à l'unanimité moins une abstention".

Au nom de la fraction PDC Mme LEON fait la déclaration suivante :

"Le parti Démocrate Chrétien remercie la Mairie pour l'excellent travail que représente ce budget et pour la tenue impeccable des comptes.

En ce qui concerne l'avenir, de très nombreux projets se profilent à l'horizon. Cependant, compte tenu du fait que l'Etat impose des charges de plus en plus lourdes aux communes nous émettons le souhait que l'on fasse preuve de modération dans nos dépenses, les réserves n'étant pas inépuisables. Nos successeurs devront eux aussi avoir la possibilité de faire des investissements."

Mme SCHNEIDER-BIDAUX donne la position du groupe écologiste :

"Le parti écologiste de Thônex remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce budget et pour sa très bonne présentation.

Nous constatons avec satisfaction plus de solidarité avec l'augmentation des dépenses sociales et un bon point avec les économies d'énergie. Par contre, ce budget confirme les craintes que nous avons exprimées déjà en 1992 et 1993. Le ménage communal continue de vivre dans un certain luxe confortable, en décalage avec la situation de nombreux contribuables qui affrontent une baisse sensible de leur pouvoir d'achat. Ainsi, par exemple, les délégués de Thônex au Centre sportif oublient la plupart du temps leurs bonnes résolutions de rigueur budgétaire dès qu'ils quittent l'ombre de leur Mairie.

La population de la commune était en droit d'attendre du budget 1995 d'autres priorités dans l'affectation des ressources. Une meilleure répartition envers les défavorisés aurait pu être mise en oeuvre. Les investissements écologiques en faveur des générations futures auraient dû trouver un meilleur appui, notamment pour la plantation de forêts, d'arbres, constitution ou l'agrandissement de réserves naturelles, la création de pistes cyclables ou des projets plus ambitieux de modération de la circulation.

Car ce budget accorde la priorité à des amortissements et à des dépenses soit de prestige, soit évitables. Les parkings communaux sous l'immeuble socio-éducatif, refusés par les écologistes, sont un exemple typique de ce genre de dépenses.

C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce budget. S'agissant de la proposition de diminuer un centime additionnel, nous y sommes opposés. Il y a déjà eu une baisse l'année dernière, que nous avons votée. Par ailleurs, la qualité de vie dans la commune dépend de plus en plus d'un effort spécifique en faveur de l'environnement et du social, effort qui nécessite des moyens. En proposant la baisse des impôts les libéraux ne veulent avantager qu'une clientèle électorale favorisée et refusent cet effort indispensable en faveur d'une meilleure qualité de vie pour tous."

M. COLLAUD remercie également tous ceux qui ont oeuvré à l'établissement de ce budget et donne la position de la fraction libérale :

"Le budget qui nous est présenté aujourd'hui est le fruit d'une réflexion valable qui conduit à mettre l'accent sur certains éléments indispensables ce que vient de nous démontrer le Conseiller administratif chargé des "Finances", en particulier en ce qui concerne l'aspect social en période de récession.

Il ne saurait toutefois satisfaire pleinement la fraction libérale, puisque avec une croissance de 6,6 % du total des dépenses, il ne réussit pas à contenir sa croissance dans des limites comparables à celles de l'inflation (1,7 %) et de l'augmentation de la population (1,5 %) conjuguées. A titre d'exemple les dépenses de la Confédération sont en hausse de 0,8 %.

Il devient impératif que le budget public revienne à une croissance qui corresponde pratiquement à la croissance de l'inflation et de la population, faute de quoi, des déséquilibres préjudiciables à chaque citoyen se feront jour à long terme.

Ce qui nous préoccupe, cette année plus que d'habitude, c'est l'avenir des finances de notre Commune.

En effet, depuis quelques mois, nous sommes soumis à un déluge d'études tous azimuts qui, si elles devaient toutes aboutir, nous condamneraient à une situation financière précaire.

En effet, si l'on additionne l'ensemble des projets déjà votés, ainsi que les projets en gestation, dont certains sont parfaitement valables et bien étudiés, "Thônex-Village" et, d'autres inutiles ou somptuaires, on s'aperçoit que non seulement notre trésor de guerre (nos réserves) sera totalement mangé, mais que la commune de Thônex sera contrainte de recourir massivement à l'emprunt, ce qui ne manquerait pas d'avoir une influence extrêmement négative sur la charge fiscale de chaque citoyen.

Faut-il une fois encore rappeler que chaque franc d'investissement que nous votons aujourd'hui, parfois dans un enthousiasme un peu léger, charge annuellement le budget de la commune de huit à dix centimes (amortissements, intérêts, frais d'exploitation) et cela pendant de très nombreuses années ?

Mesdames, Messieurs, chers collègues, l'heure des priorités a sonné. Il n'est plus possible de souscrire décemment à tous les projets, aussi attrayants soient-ils qui nous sont présentés. Un choix étudié et raisonnable des investissements a été, est, et sera la politique de notre fraction et, nous l'espérons, de ce Conseil.

En ce qui concerne le centime additionnel, nous avons fait une déclaration en commission des "Finances" en faveur de la baisse, mais après les explications qui nous ont été données, nous rallions la proposition du Conseil administratif et sommes pour le statu quo."

M. PAYCHERE donne la position du groupe Radical :

"Au cours de ces dernières années, la conjoncture s'est fortement détériorée. Les budgets successifs de la commune, subissant la récession, n'ont eu que de minimes excédents prévisibles. Les charges ont augmenté plus vite que les recettes. Cette année, il en va de même.

C'est dans cette situation économique pourtant grave que :

- nous avons totalement éteint la dette communale,
- nous avons dégagé l'équivalent d'un centime additionnel pour l'aide sociale,
- puis nous avons baissé les impôts d'un centime additionnel,
- nous avons subi le transfert de tâches venant de l'Etat,
- ... et que malgré tout, nous avons régulièrement bouclé les comptes avec des excédents dépassant de plusieurs millions de francs que ceux prévus !

Et nous allons continuer à dégager de confortables excédents ! Parce qu'ils ne sont pas liés à un aspect conjoncturel mais largement dû à la structure comptable et aux prévisions de l'Etat. Cette structure n'ayant pas changé, notre bénéfice restera semblable.

Mais est-ce mal de dégager de pareils excédents en période de récession ? Non, pour autant bien sûr, que cette excellente santé financière profite à tous !

L'année dernière, les radicaux proposaient une baisse d'impôt concernant surtout les plus aisés, une aide sociale plus large pour les moins favorisés et préconisaient une politique d'investissement pour le bien de tous.

Cette année encore, nous demandons une politique d'investissements déterminée, de ne pas hésiter à réaliser avec l'agent des thônésiens les projets que les thônésiens attendent. Après tout, cet argent a déjà été versé !

Les radicaux accepteront ce budget, convaincus qu'il détient réellement les moyens d'assurer l'avenir de Thônex."

M. DE FELICE : le parti socialiste remercie également le personnel de la Mairie pour le budget 1995 qui nous est soumis ce soir, et déclare :

"La population défavorisée de la commune a des besoins qui croissent plus vite que le coût de la vie lui-même. C'est la raison pour laquelle ces 6,6 % sont un minimum et nous maintenons l'idée que notre commune devrait faire plus encore dans le domaine social."

M. RENGGLI regrette qu'il ne soit pas fait mention dans le rapport de la commission des "Finances" de ses remarques écrites et adressées à la Mairie sur l'étude du budget 1995, alors qu'il est mentionné la plupart des interventions, même mineures, des Conseillers municipaux présents.

De ce fait il pose les questions suivantes auxquelles les Conseillers administratifs répondent dans la mesure de leur dicastère :

"05. Administration générale :

Compte 05.311 :

Prudence, l'informatique nous coûte de plus en plus cher.

Compte 05.318 :

Pourquoi y a-t-il plus de frais de réception en année électorale ?

M. SCHORER : Lors de la dernière année de législature, la commune offre des cadeaux aux Conseillers qui ne se représentent plus.

08. Immeubles du patrimoine administratif :

Comptes 05., 08 et autres, poste 311. :

On achète Fr 300'000,- environ de matériel par année. Ne pourrions-nous pas entretenir ce dernier plutôt que d'être obligés au rachat ? Par exemple, les tables du restaurant scolaire et de la Salle des Fêtes sont souvent branlantes alors qu'un simple tournevis employé à bon escient permettrait tout simplement d'en accroître la longévité.

Compte 08.437 – Villa SAVOY :

Les Indépendants ne comprennent pas cette baisse de location de près de 35 % pour simple motif l'humidité au sous-sol.

M. SCHORER : le locataire a quitté et il n'y a pas eu de loyer encaissé pendant plusieurs mois.

14. Incendie et secours :

Compte 14.310 :

Le coût des fournitures de bureau et d'imprimés est multiplié par 10 en deux ans ?

M. SCHORER : le budget est fait par le chef des sauveteurs et le commandant des sapeurs-pompiers. Les effectifs ont beaucoup augmenté.

Compte 14.365 :

Merci d'avoir rétabli la situation face aux "Samaritains des 3 Chênes", ils le méritent bien !

M. PIAZZALUNGA précise encore que la commune va prendre en charge les cotisations que les samaritains payent.

34. Sports :

Compte 34.318. – Frais de téléphone :

Les Indépendants sont heureux d'apprendre qu'une certaine ligne téléphonique sera mise sous contrôle. Fr 20'000,- de téléphone par année et seulement Fr 2'000,- de recettes, c'est quand même beaucoup.

35. Autres Loisirs :

Compte 35.900 :

Nous sommes étonnés d'apprendre que la villa 9a, avenue Tronchet mise à disposition du Conservatoire populaire de musique ne supporte pas un loyer comme tout un chacun ou, pour le moins, ne rembourse pas ses frais d'eau, d'électricité, chauffage.

M. SCHORER : il s'agit d'une institution sans but lucratif qui apprend la musique à nos enfants. Avant le Conservatoire était à l'école Jeandin.

54. Institutions pour la jeunesse :

Compte 54.500 – Crèche "Les Coccolets" :

Cette évaluation du coût est une folie. Les mamans de jour à domicile existent. Donnez-leur du travail ou donnez du travail à des chômeuses et baissez cette subvention qui passe de Fr 390'000,- en 1993 à Fr 546'800,- au budget, soit une différence de Fr 166'800,-.

65. Trafic régional :

Compte 65.365 :

Nous sommes persuadés que le bouleversement des lignes organisé par les TPG n'est pas avantageux pour Thônex. Les chiffres que vous indiquez en 1995 en sont la confirmation. Il faut absolument négocier le mixage de ces lignes confuses. La subvention de 1993 de Fr 61'668,- passerait, d'après vos prévisions en 1995 à Fr 170'000,-.

M. SCHORER : Ces montants nous sont communiqués par les TPG à titre indicatif. D'autre part, à la commission des "Finances" il a été signalé que les bus de la ligne 41 ne convenaient pas et le Conseil administratif doit intervenir auprès des TPG afin que l'on ait un service qui soit digne de ce nom. Cette question sera discutée en commission de "Circulation".

Une fois encore, les Indépendants remercient l'administration communale pour son étude du pré-budget.

Ils remercient également son Conseiller administratif délégué pour la participation active qu'il a mise au point en convoquant préalablement un délégué par groupe.

A l'étude de ce budget, nous constatons que si les recettes sont toujours minimisées, les dépenses ont été mieux ciblées, ce qui revient à dire qu'il est plus proche de la réalité que par le passé. Nous avons donc eu, cette fois, l'impression de travailler sur une base un petit peu plus sérieuse.

En règle générale :

- les locations sont trop bon marché, exemples aux rubriques 35.240. 427 et 35.900.427.,
- les grands travaux à venir et ils seront nombreux, les amortissements et frais d'exploitation seront toujours plus importants.

De plus, et nous l'avons déjà dit, l'Etat ayant l'intention de transférer des tâches qui jusqu'alors lui incombait, pensez-y !

En conclusion : si nous appliquons tout ce que vous cherchez à nous imposer sans que vous cherchiez des recettes supplémentaires, nous courons, d'ici à l'an 2000 à la faillite si nous ne recourons pas à l'emprunt conséquent, emprunt que vous vous rengorgez aujourd'hui, auprès du public, d'avoir réduit à néant.

En définitive, à notre avis et compte tenu de ce qui précède, la situation reste précaire et il est nécessaire de s'engager dans des dépenses nécessaires et non "flatteuses" et "orgueilleuses".

Les Indépendants vous invitent donc :

- point 4.2. de maintenir le centime additionnel à 45 centimes,
- point 4.3. de maintenir les jetons de présence au montant de Fr 35'000,-
- point 4.4. nous sommes également d'accord de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle à Fr 30.-.

Nous voterons donc formellement ces 4 points."

La parole n'étant plus demandée le projet de délibération suivant est voté :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
 - Vu le budget administratif pour l'année 1995 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
 - Vu le rapport de la commission des "Finances" du 1er novembre 1994,
 - Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr 18'976'246,- aux charges et de Fr 19'060'400,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 84'154,-
 - Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 1995 s'élève à 45 centimes,
 - Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr 8'405'000,- aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à Fr 8'405'000,-,
 - Attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 3'925'641,- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr 84'154,-, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr 4'395'205,-.
- ./.

(Suite) :

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

– **A L'UNANIMITE** (moins 2 abstentions)

1. D'approuver le budget de fonctionnement 1995 pour un montant de Fr 18'976'246,– aux charges et de Fr 19'060'400,– aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr 84'154,–

– **A L'UNANIMITE**

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 1995 à 45 centimes.
3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 1995 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

4.3. Jetons de présence aux Conseillers municipaux,

M. DE FELICE, rapporteur de la commission des "FINANCES" du 1er novembre 1994 donne lecture des conclusions de son rapport :

"La commission des "Finances" donne son préavis favorable."

La parole n'étant pas demandée le projet de délibération suivant est voté :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 1995,
- Vu le rapport de la commission des "Finances" du 1er novembre 1994,
- **A L'UNANIMITE**

./.

(Suite) :

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. De fixer, pour 1995, le montant des jetons de présence aux Conseillers municipaux à Fr 35'000,- (trente-cinq mille francs).

4.4. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-.

M. DE FELICE, rapporteur de la commission des "FINANCES" du 1er novembre 1994 donne lecture des conclusions de son rapport :

"La commission des "Finances" donne également son préavis favorable sur ce point."

La parole n'étant pas demandée le projet de délibération suivant est voté :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 308 b, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le rapport de la commission des "Finances" du 1er novembre 1994,
- **A L'UNANIMITE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 1995 à Fr 30,-.

5. Communaux d'Ambilly :

Demande d'un crédit de Fr 4'300'000,- en vue de l'acquisition d'un terrain de 21.488 m². Discussion. Vote.

M. FORNERONE, Conseiller administratif délégué aux "TRAVAUX" : dans une politique raisonnable d'acquisition de terrains, le Conseil administratif vous propose l'achat de cette parcelle.

Il s'agit d'un terrain de 21.488 m² attenant à l'école du Pont-Bochet dont une partie est déjà utilisée par le terrain de football. Dans un proche avenir nous aurons à nous affronter avec l'Etat de Genève sur ce lieu stratégique pour la postérité de notre commune. Par cette acquisition, nous aurons ainsi un pied à l'étrier. C'est également l'avenir des enfants de notre commune qui est en jeu. Cette proposition de vente est faite par la commune d'Ambilly.

Mme LEON, rapporteur de la commission d'"ETUDES & URBANISME" du 27 octobre 1994, donne lecture des conclusions de son rapport :

"La commission se prononce par 8 voix "pour", 1 voix "contre" et 0 abstention pour l'acquisition de la parcelle qui nous est proposée au lieu-dit les "Communaux d'Ambilly"."

M. DE FELICE, rapporteur de la commission des "FINANCES" du 1er novembre 1994, donne lecture des conclusions de son rapport :

"La commission a préavisé favorablement cet achat par 5 voix "pour", 2 voix "contre" et 2 abstentions."

La discussion est ouverte :

M. PAYCHERE fait la déclaration suivante au nom de la fraction radicale :

"La commune de Thônex est bientôt totalement construite. Il reste encore quelques rares parcelles disponibles, mais elles sont déjà dans des quartiers bien bâtis. De plus, ce sont de petites parcelles, dont l'avenir n'influencera guère que leur environnement immédiat. On peut dire que tout Thônex est bâti.

Tout Thônex ? Non, car il reste encore les communaux d'Ambilly. Et là, ce n'est pas uniquement l'aménagement d'un quartier qui est en jeu, mais c'est l'avenir de toute la commune qui en dépend. Est-il besoin de rappeler ces projets qui envisageaient de doubler la population communale ?

Il serait par conséquent judicieux que Thônex ait son mot à dire pour le développement de ces terrains, autrement dit, pour son propre avenir. Or ces terrains sont déjà devenus un enjeu cantonal, qui nous échappe ! C'est pourquoi, sans intention claire de notre Conseil à ce sujet, c'est l'avenir de Thônex qui nous échappe.

Les radicaux de Thônex ont fait leur choix et poursuivent une démarche sans ambiguïté : nous voulons maîtriser le développement des communaux.

L'acquisition d'une parcelle est précisément une étape de la démarche qui conduira Thônex à ce contrôle.

Nous vous invitons donc à accueillir par un OUI franc cette proposition d'acquisition.

Nous remercions notre Conseil administratif de son action et le prions de continuer ce processus de maîtrise de l'avenir de ces terrains."

Mme SCHNEIDER-BIDAUX : le parti écologiste est tout à fait d'accord quant à l'achat de ce terrain, mais il faudrait être attentif à son affectation. Des logements sociaux devront être prévus et une grande partie devra rester en zone d'utilité publique.

M. FAVRE : il s'agit d'un cas difficile à traiter. Effectivement, la position de ce terrain est intéressante mais nous allons au-devant d'un investissement important. Avec tous les projets en cours, notre fameux trésor de guerre risque bien d'être réduit à néant très rapidement. En plus, au niveau financier, c'est un investissement qui va "dormir" et qui va nous coûter le double jusqu'au moment où nous pourrions réaliser quelque chose sur cette parcelle. Personnellement, au vu des raisons invoquées, je voterai non à cette acquisition.

M. SOMMARUGA : la fraction socialiste a toujours été favorable à l'acquisition de terrains afin de promouvoir une politique de logements typiquement sociaux. Cependant, compte tenu de la situation actuelle, l'utilité immédiate de cette parcelle n'est pas évidente. Nous devons donner la priorité à l'achat de terrains au centre de la commune où se trouve une plus forte densité de population.

D'autre part, il faut relever que si un projet à long terme se réalise sur les "Communaux d'Ambilly" la commune de Thônex participerait aux discussions comme elle l'a fait pour "Thônex-Village" où les propriétaires ont cédé du terrain pour la construction d'une école. Toutes ces considérations nous amènent, ce soir, à refuser cette demande de crédit.

J'invite les partis de l'entente à réfréner les ardeurs de leurs petits camarades du Grand Conseil, qui demandent à l'Etat de rétrocéder à des privés une partie des communaux d'Ambilly.

M. ZOGG est surpris des déclarations de la fraction libérale et du parti socialiste. Nous n'avons jamais refusé l'achat d'un terrain. Actuellement, nous profitons des terrains acquis par nos prédécesseurs notamment, ceux situés près de la Mairie.

Que va-t-on laisser à nos successeurs ? Rien, si ce n'est de l'argent mais pas de terrain. Aujourd'hui, nous avons l'opportunité d'acheter et nous devons le faire.

M. GOBET : si nous soutenons l'achat de ce terrain, ce n'est pas pour qu'il soit entièrement construit. Quand nous devons voter un plan de quartier, nous n'hésiterons pas à aller jusqu'à l'initiative communale pour qu'une partie soit destinée à une zone de verdure.

M. FORNERONE rappelle que rien n'empêche les propriétaires de mettre ces terrains à disposition pour la construction de villas. La commune de Thônex serait-elle mieux lotie avec un tel ensemble plutôt que d'avoir une zone d'urbanisation ?

M. RENGGLI : les Indépendants rejoignent les déclarations de M. ZOGG et accepteront cette acquisition.

M. MAXWELL relève que le Conseil d'Etat, pour des raisons d'urbanisation, s'attaque à la ceinture verte du Canton dont les Communaux d'Ambilly font partie. La seule façon de préserver une parcelle dans cet espace est d'en acquérir une partie par la commune.

Après discussion entre MM. DONZE, DE BAY, MAXWELL, SOMMARUGA et ZOGG, Monsieur le Président donne lecture du projet de délibération suivant :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre e) et k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'art. 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la proposition faite par la commune d'Ambilly de vendre à la commune de Thônex 21.488 m², soit une partie de la parcelle N° 4176.2 fe 37, située au lieu dit "Les Communaux d'Ambilly",
- Vu qu'une partie de cette parcelle fait déjà l'objet d'une mise à disposition à la commune de Thônex utilisée comme place de jeux et de sports pour les enfants du quartier et ceux de l'école du Pont-Bochet,

./.

(Suite) :

- Vu le tableau de division provisoire établi par le bureau de R. et P. Y. HEIMBERG, géomètres officiels,
- Vu le préavis favorable de la commission d'"Etudes & Urbanisme" du 27 octobre 1994,
- Vu le préavis favorable de la commission des "Finances" du 1er novembre 1994,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- **A LA MAJORITE** (par 13 voix "pour" et 7 voix "contre")

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. D'acquérir 21.488 m² de la parcelle N° 4176.2 fe 37, propriété de la commune d'Ambilly au lieu dit "Les Communaux d'Ambilly".
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de Fr 4'300'000,- comprenant les frais relatifs à cette acquisition.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 1996 à 2025.
5. De charger le Conseil administratif de signer tous les actes relatifs à cette opération.
6. De demander au Conseil d'Etat, vu le caractère d'utilité publique de l'opération, l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier.

La séance est interrompue pour la pause cigarettes.

6. Chemin Jules-Dufresne :

6.1. Préavis concernant le projet de modification du régime des zones, selon plan n° 28.660-537, création d'une zone de développement 4B. Discussion. Vote.

M. FORNERONE, Conseiller administratif délégué aux "TRAVAUX" précise que le Conseil municipal doit se prononcer sur 2 projets. Le premier est la modification du régime des zones et le second est le plan localisé de quartier. Il rappelle que chaque propriétaire de terrain a la possibilité de demander un déclassement ou une dérogation selon les lois existantes. Une requête en autorisation préalable a déjà été accordée. Dans les grandes lignes, ce projet a pour but d'affecter une densité globale de 0,5 sur une partie des terrains (env. 6.000 m²) et de maintenir le solde de la parcelle en zone verte avec la possibilité de construire sur 225 m². A l'époque, il y avait une éventualité que la Fondation pour le logement s'y intéresse et cette dernière n'a pas pris position tant que le Conseil municipal ne s'était pas prononcé. D'autre part, il est à souligner que 33 riverains ont fait des observations défavorables à ce sujet.

M. SCHAMBACHER, rapporteur de la commission d'"ETUDES & D'URBANISME" du 8 novembre 1994, donne lecture des conclusions de son rapport :

"La commission a refusé ce projet par 8 voix "contre" et 2 abstentions".

La discussion est ouverte :

M. SOMMARUGA pose deux questions auxquelles le Conseiller administratif délégué répond :

- les riverains ont-ils fait des remarques négatives par rapport au plan localisé de quartier ou sur la question de modification de zone ?

M. FORNERONE : les oppositions portaient sur l'ensemble du projet.

- si le Conseil municipal préavise favorablement ce soir, la Fondation construira-t-elle des logements sociaux ?

M. FORNERONE : précise que la Fondation serait de nouveau alertée pour un éventuel intérêt.

M. GOBET : le parti écologiste a une position partagée sur ces projets. En ce qui concerne le déclassement de la zone 5 en zone 4 il est favorable, car, il est préférable de déclasser une zone "villas" en zone de petits immeubles et protéger entièrement la zone agricole. Quant au plan localisé de quartier, nous ne l'accepterons pas car il ne protège pas assez la zone verte que nous aurions souhaité voir devenir en zone de verdure publique.

M. FORNERONE : à l'ordre du jour du Grand Conseil du 17 novembre prochain, il est mentionné un projet de loi de dérogation sur des terrains en zone 5A jusqu'à une densité de 0,4.

M. FAVRE : notre fraction reste opposée à un déclassement de ce type car on nous propose un déclassement de 0,5 de coefficient global pour l'ensemble de la parcelle, alors qu'une partie de ce site serait préservée en espace vert. De ce fait, la partie construite nous donne un coefficient de 0,8. Nous estimons cette densification trop importante.

D'autre part, vu la multitude de zones différentes dans cette région nous arrivons à une incohérence urbanistique. Pour ces raisons nous nous opposerons à ces deux projets de modification.

M. SOMMARUGA s'étonne de la position de M. FAVRE par rapport à la densité. En effet, lors du dernier Conseil, celui-ci était favorable à une dérogation sur une parcelle située dans la même région. Or, ce soir, il est défavorable à une densité plus forte, concentrée sur une partie de la parcelle. Est-ce la position fondamentale du parti libéral de traiter différemment les logements sociaux et les intérêts privés ?

D'autre part, il trouve dommage que l'on n'ait pas prévu une partie plus grande en zone protégée pour le public sans porter atteinte au droit à bâtir sur l'ensemble de la parcelle. De ce fait nous ne pourrions pas soutenir ces projets et c'est d'autant plus regrettable que sur ces derniers l'on pouvait imaginer la construction de logements sociaux avec possibilité de conserver une zone de verdure.

M. FORNERONE : nous sommes dans l'obligation de préaviser dans le délai légal.

M. SOMMARUGA signale que ce dossier n'est pas nouveau et l'on peut s'étonner du fait que ce projet ait traîné, pour des raisons que je n'évoquerais pas ici, et qu'il ne soit pas arrivé plus vite en notre Mairie. D'autant plus que des intervenants externes étaient des gens proches de la vie politique communale.

La parole n'étant plus demandée le projet de délibération suivant est voté :

- Vu le projet de loi présenté par le Département des Travaux Publics et de l'Energie,
- Vu le plan N° 28.660-537 présenté par le Département des Travaux Publics et de l'Energie,
- Vu le préavis de la commission d'"Etudes & Urbanisme" du 8 novembre 1994,
- **A LA MAJORITE** (par 14 voix "pour", 4 voix "contre" et 2 abstentions)

LE CONSEIL MUNICIPAL D E C I D E

1. De préavisier **défavorablement** au projet de modification du régime des zones (création d'une zone de développement 4B dans le secteur du chemin Jules-Dufresne) selon plan N° 28.660-537 présenté par le Département des Travaux Publics et de l'Energie.

6.2. Préavis concernant le projet de plan localisé de quartier n° 28.649-537. Discussion. Vote.

M. SCHAMBACHER, rapporteur de la commission d'"ETUDES & D'URBANISME" du 8 novembre 1994, donne lecture des conclusions de son rapport :

"Le projet a été refusé de la même façon par 8 voix "contre" et 2 abstentions."

M. FORNERONE, Conseiller administratif délégué aux "TRAVAUX" : le projet de modification de régime des zones ayant été refusé on ne peut évidemment pas préavisier favorablement le plan localisé de quartier.

La parole n'étant pas demandée le projet de délibération suivant est voté :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre r) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le plan localisé de quartier N° 28.649-537 situé le long du chemin Jules-Dufresne, présenté par le Département des Travaux Publics et de l'Energie,
- Vu le préavis de la commission d'"Etudes & Urbanisme" du 8 novembre 1994,
- **A L'UNANIMITE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E**

1. De préavisier **défavorablement** le plan localisé de quartier N° 28.649-537 présenté par le Département des Travaux Publics et de l'Energie.

7. Résolution invitant le Conseil d'Etat a implanter l'école de cirque du "Théâtre-Cirque" sur les terrains de l'Etat au lieu-dit "Les communaux d'Ambilly". Discussion. Vote.

M. DE FELICE, rapporteur de la commission "Ad hoc THEATRE-CIRQUE", du 31 octobre 1994, donne lecture des conclusions de son rapport :

"La commission n'est pas défavorable à l'implantation d'une école de cirque sur la commune de Thônex, mais pas à cet endroit. C'est la raison pour laquelle commission vous propose un projet de résolution (voir résolution et vote).

La discussion est ouverte :

M. MAXWELL : le parti radical est pour cette résolution. Une fois implanté sur les communaux d'Ambilly il faudrait trouver une solution pour les quartiers d'hiver de ce cirque. Pour des raisons écologiques, esthétiques et de sécurité, il serait important de mettre à disposition des bâtiments en dur. Comme un cirque est appelé à voyager, les communes environnantes pourraient l'accueillir sur leur territoire durant la belle saison.

M. PIAZZALUNGA : le Conseil administratif a toujours été favorable pour qu'une école de cirque s'installe sur notre commune.

M. DE FELICE : le but des responsables de ce cirque est d'implanter une école de cirque sur le territoire, mais que le cirque en lui-même se déplace.

M. FAVRE : lorsque ce cirque était implanté sur les terrains du Centre Sportif de Sous-Moulin, le Conseil intercommunal avait déjà eu beaucoup de peine à faire respecter un certain ordre dans les installations de M. CHALLANDE. Nous retrouvons ce même problème actuellement et nous risquons d'avoir le même cas sur les communaux d'Ambilly.

Nous devons intervenir auprès de M. CHALLANDE afin que ses installations soient d'une part, conformes à une autorisation et, d'autre part, maintenues dans un état decent par rapport à l'environnement. Si ce déplacement se réalise, il devra faire l'objet d'une autorisation en bonne et due forme délivrée dans des délais légaux de manière à ce que tous les riverains et la population soient informés de ce changement.

M. PIAZZALUNGA : concernant la proposition de M. MAXWELL, les époux CHALLANDE ne sont pas favorables à l'implantation en dur de leur cirque, ils préfèrent continuer leur école sous le chapiteau. Par contre, ce qu'ils souhaitent c'est l'aménagement d'un parking et des installations sanitaires.

M. RENGGLI aimerait connaître la zone et l'emplacement de ce cirque sur les communaux d'Ambilly ?

M. FORNERONE : il s'agit d'une implantation en zone villa et il doit encore avoir une enquête publique.

M. RENGGLI fait la déclaration suivante au nom des Indépendants :

"Vous l'avez peut être remarqué, dès le début les Indépendants ont soutenu le Théâtre-Cirque pour l'activité qu'il déploie, ils ne sont donc en aucun cas opposés au maintien des ses activités sur notre commune.

Son implantation actuelle ne nous dérange en aucun cas si, Messieurs les administratifs, vous exigez le respect des lois en vigueur, c'est-à-dire propreté, hygiène, respect des autres, sécurité.

En déplaçant le cirque, nous le savez tous très bien, vous ne ferez que déplacer le problème du voisinage.

En effet, que penser de votre souhait d'installer un cirque sur les communaux d'Ambilly ? J'ai bien peur que vous alliez au devant des mêmes problèmes et vous le savez bien.

Je vous invite donc à renoncer de suite à un transfert, à réfléchir encore et principalement sur un site mieux approprié. Dans l'immédiat surseoir à la ratification demandée.

Pour leur part, les Indépendants, vous l'avez compris, ne peuvent souscrire à ce projet ne serait-ce que par respect pour leurs concitoyens pris dans l'ensemble, les uns valant autant que les autres, à nos yeux."

M. GOBET pense qu'il ne faut pas donner trop rapidement un préavis sur ce déplacement dans les communaux d'Ambilly. Comme l'a dit M. RENGGLI les parents vont être plus loin et amèneront leurs enfants en voiture ce qui va augmenter la circulation dans ce quartier.

Qu'en est-il de déplacer ce cirque sur la parcelle jouxtant la place de jeu du chemin du Foron derrière le cycle ?

M. PIAZZALUNGA : si nous avons abandonné l'implantation de ce cirque sur cette parcelle c'est d'une part à cause de la proximité des habitants et d'autre part la surface insuffisante pour implanter les tentes et le matériel.

Mme BABEL : n'existe-t-il pas un terrain intercommunal qui conviendrait pour implanter ce cirque ?

En réponse à M. SOMMARUGA, M. PIAZZALUNGA signale que la procédure de recours contre la décision du Conseil d'Etat n'est pas interrompue.

La parole n'étant plus demandée le projet de délibération suivant est voté :

- Vu le projet présenté par la commission ad-hoc "Théâtre-Cirque",
 - Vu les APA C 8948/17/11/93 et C 8949/17/11/93 accordées à l'association du "Théâtre-Cirque" de bâtir 1 chapiteau, 2 tentes, 1 portique extérieur, 1 parking et 1 bloc sanitaire en vue de pouvoir exploiter une école de cirque,
 - Vu les oppositions apparues contre ces APA,
 - Attendu que la commune de Thônex réaffirme qu'elle n'est pas opposée à l'implantation de cette école de cirque sur son territoire,
 - Attendu, néanmoins, que cet emplacement apparaît comme mauvais, tant pour des raisons architecturales (proximité du Centre des Loisirs ayant fait l'objet d'un prix d'architecture) que de voisinage (moins de 50 mètres des habitations),
- ./.

(Suite) :

- Attendu que l'Etat de Genève possède aussi des terrains au lieu-dit "Les Communaux d'Ambilly"
- **A LA MAJORITE** (par 13 voix "pour", 2 voix "contre" et 5 abstentions)

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Invite le Conseil d'Etat à laisser l'Association du "Théâtre-Cirque" implanter son école de cirque sur les terrains de l'Etat au lieu-dit "Les Communaux d'Ambilly", les APA actuelles s'appliquant alors mutatis mutandis pour cette nouvelle implantation.

8. Projet de délibération

Néant.

9. Communications et propositions du Conseil administratif

9.1. M. PIAZZALUNGA, Maire

9.1.1. Noël des isolés :

Il aura lieu le **samedi 24 décembre à 19h.** à la salle Louis-Valencien.

9.1.2. Course de l'Escalade :

Le Conseil administratif a décidé de rembourser la finance d'inscription des jeunes en âge de scolarité qui participeront à cette course.

9.1.3. Commission des Ecoles :

Celle qui était prévue le 22 novembre a été supprimée.

9.1.4. Avenue des Verchères :

Pour répondre à M. JAUSSI, le problème de cette avenue a été évoqué en commission de "Circulation", cette question a été étudiée en général et non particulièrement à l'avenue des Verchères. La réponse sera donnée prochainement.

9.1.5. Nouveau poste social :

Le but de ce demi-poste, qui sera mis en fonction début janvier 1995 à la rue de Genève 148, sera d'accueillir, informer, soutenir, transmettre et coordonner les affaires sociales touchant nos communiens. De ce fait le service social à Thônex sera plus étoffé.

9.2. M. SCHORER, Vice-président du Conseil administratif

Toutes ses communications ont été faites lors du point relatif au budget.

9.3. M. FORNERONE, Conseiller administratif

Suit l'exemple de son collègue et reste à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

10. Propositions individuelles et questions.

10.1. M. PAYCHERE : quelles seront les modifications de la circulation impliquées à Thônex lors de la future traversée de la rade ?

M. DECREY : propose que cette question soit étudiée en commission de circulation.

10.2. M. DE BAY : qu'en est-il de l'étude de la traversée sous la rue de Genève dans le prolongement de l'avenue de Thônex ?

M. FORNERONE : ce projet sera discuté prochainement en commission de "Circulation" en même temps qu'un plan d'ensemble de circulation sur la commune.

- 10.3. M. GOBET : des travaux importants sont effectués à l'avenue Tronchet empiétant sur la piste cyclable, le Conseil administratif pourrait-il intervenir auprès des services concernés afin qu'ils fassent diligence et que la durée des travaux soit la plus brève possible ?

M. FORNERONE : précise que se sont des travaux émanant des Services Industriels, mais le Conseil administratif prend note de la requête.

- 10.4. M. RENGGLI : puisque nous sommes dans une soirée qui s'occupe principalement des finances communales, les Indépendants aimeraient savoir si la commune a été définitivement condamnée dans le procès qui lui était intenté avec la crèche. En cas de condamnation, dans quelle rubrique du compte-rendu financier trouverons-nous les coûts d'une telle action ?

M. PIAZZALUNGA : le jugement nous a été défavorable et, le Comité de la Fondation a renoncé à faire recours. En ce qui concerne le paiement il se fera par la crèche et, si nous avons besoin d'un complément, cela sera demandé au niveau du Conseil municipal.

- 10.5. M. RENGGLI : est-ce que les Conseillers administratifs délégués au CSSM ne pourraient pas envisager de créer une place de jeu pour les enfants au Centre Sportif de Sous-Moulin ? En effet, une telle demande existe de la part des parents utilisateurs du centre.

M. PIAZZALUNGA : dans le budget 1995 du Centre sportif il n'est pas prévu de somme pour une telle place de jeu. Par contre, cette proposition pourrait-être étudiée lors de la 3e étape.

- 10.6. M. MAXWELL : le Conseil administratif a-t-il déjà des informations concernant le choix du système du métro, qui devrait emprunter la ligne "Annemasse/Eaux-Vives" ? Qu'en est-il de l'aménagement de cette ligne, dont l'avenir ferroviaire est fortement remis en cause par des projets relatifs à la traversée de la rade ?

M. FORNERONE : il y a une idée d'utiliser la voie SNCF pour qu'il y ait une artère qui arriverait au plateau de Frontenex et avec la commission de Circulation, ces prochaines semaines, nous allons arriver, Conseil administratif, avec des informations de plus en plus précises.

10.7. Pour répondre à M. DECREY il est précisé que la tente chauffée de la place de jeu du Foron mise à disposition de la Pétanque de Thônex est en état de fonctionner.

10.8. M. FAVRE demande que l'on intervienne auprès de la commune de Chêne-Bourg pour que la traversée du chemin de Floraire à l'entrée du parc soit aménagée pour les piétons. Cet endroit placé dans un virage n'a aucune visibilité.

M. FORNERONE : ce problème va être évoqué lors de la prochaine réunion avec Chêne-Bourg et le sens de circulation va être inversé.

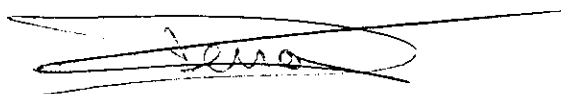
10.9. M. MAXWELL propose que le Conseil administratif intervienne auprès de l'Etat afin d'aménager une piste cyclable, avec un cheminement pour les piétons, sur la route de Malagnou entre le cycle de Claparède et le Centre Sportif Sous-Moulin, tronçon sur lequel les voitures roulent à grande vitesse.

*

La séance est levée à 22h.45.

*

Le Président :



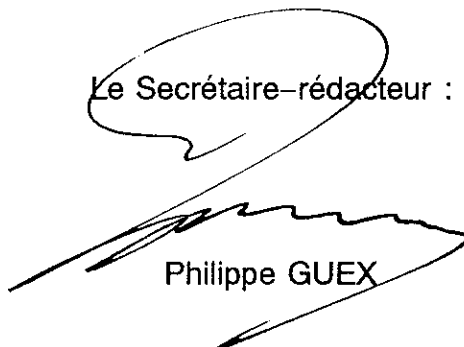
Philippe DECREY

Le Secrétaire :



Olivier FAVRE

Le Secrétaire-rédacteur :



Philippe GUEX